



## Zoom sur les compétences SCoT et Plan climat déléguées au Pays du Mans

### Qu'est-ce que le SCoT-AEC ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale - Air Énergie Climat (SCoT-AEC) du Pays du Mans est un projet ambitieux s'inscrivant dans un cadre réglementaire. Il vise à instaurer un nouveau modèle d'aménagement, qui s'inscrit pleinement dans la transition écologique et la maîtrise de l'artificialisation des sols. Il concourt à l'attractivité du territoire tout en valorisant la qualité de vie et le bien-être des habitants. Les deux outils réglementaires que sont le SCoT et le Plan climat sont pour la première fois intégrés au sein d'un seul et unique document.

La stratégie territoriale du Pays du Mans contenue dans le Schéma de Cohérence Territoriale - Air Énergie Climat (SCoT-AEC) a été approuvée à l'unanimité par le comité syndical le 27 janvier 2026, elle définit les grandes ambitions du territoire :

- **cadre de vie et santé** pour mettre l'accent sur le bien-vivre et le bien-être
- **transitions et nouveau modèle** afin d'appréhender les mutations en cours et à venir
- **complémentarité et équilibre territoriaux** pour affirmer un territoire organisé et fluide.

### Objectifs politiques déclinés en règlement

#### Cadre de vie et santé

- Améliorer la **qualité de l'air**,
- Promouvoir une **agriculture et une alimentation de proximité et de qualité**
- Intensifier les politiques favorisant les **solidarités** et accompagner le développement de la **politique de santé**
- Mettre la **mobilité** au cœur des enjeux santé, air et climat

#### Transitions écologiques

- **S'adapter** au changement climatique
- **Préserver la ressource** en eau et enrayer la perte de **biodiversité**
- Développer un écosystème économique local et circulaire
- Poursuivre la **rénovation énergétique** des bâtiment privés et publics et développer les **énergies renouvelables**

#### Organisation du territoire

- Accompagner l'émergence d'un **nouveau modèle d'habitat**
- **Limiter la consommation** d'espaces naturels agricoles et forestiers
- Renforcer la mixité et la vitalité commerciales des **centralités**
- Accompagner la **végétalisation** des territoires
- Inscrire le développement économique dans un **modèle plus vertueux**

### Objectifs chiffrés

**26 000**  
logements  
à l'horizon 2046

**- 56%**  
de consommation de l'espace  
objectif loi ZAN  
(Zéro Artificialisation Nette)  
2021/2030 par rapport à 2011/2020

**- 80%**  
des émissions de GES  
à 2050 par rapport à 2012

**+20 000**  
habitants  
à l'horizon 2046

**- 50%**  
des consommations d'énergie finale  
en 2050 par rapport à 2012

**37%**  
de production  
d'énergies renouvelable  
à 2030

### Un Programme d'actions pour répondre aux objectifs

Composé de 59 fiches actions, il engage l'ensemble des acteurs du territoire autour des transitions écologique, énergétique et sociétale afin d'atteindre les objectifs Air Énergie Climat décrits ci-dessus.

Le Pays du Mans accompagnera les intercommunalités et communes, maîtres d'ouvrage, qui devront mettre en œuvre ce programme d'actions.

### Lien avec les PLU/PLUi

Les Plans Locaux d'Urbanisme (communaux et intercommunaux) déclinent cette stratégie commune à leur échelle. Ils établissent un règlement et un zonage compatible avec les objectifs du SCoT-AEC afin d'encadrer les permis d'aménager et les permis de construire. Ceux-ci devront être révisés au plus tard en février 2028 pour entrer en compatibilité avec les objectifs du SCoT-AEC.

Cette stratégie commune est la base des projets de territoires et de la contractualisation déclinés localement. L'ensemble des documents sont accessibles sur le site du Pays du Mans : [www.paysdumans.fr](http://www.paysdumans.fr)



## PRESENTATION 2026



### Territoire de mutualisation et d'ingénierie

- **6 intercommunalités** : Le Mans Métropole, Gesnois Bilurien, Maine Coeur de Sarthe, Orée de Bercé Belinois, Sud-Est Manceau et Champagne Conlinoise et Pays de Sillé
- **1 collectivité** : le Département de la Sarthe
- **90 communes**
- **1 610 km²** soit 26% de la superficie du territoire de la Sarthe
- **318 374 habitants** (en 2023) soit 56% de la population sarthoise



## Un outil territorial au service de ses membres

Le Pays du Mans, créé en 2002 autour de l'enjeu majeur de la complémentarité ville-campagne, est un **syndicat mixte ouvert à la carte**. Il est administré par un comité syndical, dans lequel siègent des élus locaux désignés par ses 6 intercommunalités membres et le Département.

Il se compose de 2 collèges :

- 1 collège SCoT / PCAET correspondant aux compétences **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) et **PCAET** (Plan Climat Air Énergies),
  - 1 collège «Pays» correspondant aux missions déléguées par ses membres. Il dispose aussi d'un bureau syndical commun avec le syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe.
- Les 2 collèges votent ensemble les délibérations relatives au fonctionnement général de la structure.

## Mutualisation, conseils & accompagnement

Pays du Mans et Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe fonctionnent de manière conjointe et complémentaire. Ce sont des entités de **mutualisation**, financière et de projet, portant une **ingénierie** que les intercommunalités seules ne pourraient pas supporter, sans doublon par rapports aux équipes communautaires.

L'organigramme est organisé en plusieurs **pôles thématiques**, tout en gardant de la transversalité entre les missions, pour mettre en œuvre les programmes et projets décidés par les élus. Grâce à cette organisation, ces entités optimisent leurs ressources et leurs capacités d'action au service des citoyens et des collectivités locales. Pays et Pôle métropolitain disposent d'une équipe commune dotée d'une co-direction, de référents de pôles et d'agents techniques et administratifs, organisée autour de 6 pôles décrits page 3.

Le fonctionnement avec les élus s'articule autour de commissions et/ou groupes projets, comités de pilotages en lien avec les compétences, missions voire prestations de chacune des deux structures. L'équipe du Pays du Mans est en veille constante sur les appels à projets et vient en soutien de ses membres pour pouvoir y candidater, ainsi que dans le cadre de contractualisations (dispositifs ETAT, CRTE, Région, etc.).

**Le Pays du Mans accompagne également :**

- **les collectivités de son périmètre** sur des domaines spécialisés, tels que l'application du droit des sols, le conseil énergie climat (prestations faisant l'objet de budgets annexes)
- **le grand public** sur la rénovation de l'habitat (SURE), espace France Rénov'.

## Expérimentation & innovation territoriale

Le Pays du Mans et le Pôle métropolitain, par nature, sont des **espaces d'expérimentation et d'innovations** territoriales par :

- leur **gouvernance particulière**, basée sur une méthodologie de projets en lien avec les acteurs du territoire, favorise les échanges directs entre élus. Elle permet aussi une validation rapide, créant ainsi les conditions pour déployer des expérimentations et des innovations sur le territoire (comme la charte qualité proximité en faveur de la restauration hors domicile ou la télémédecine, par exemple),
- la mise en place d'un **observatoire des données**, le Pays du Mans approfondit sa connaissance relative aux dynamiques des territoires et évalue les actions en vue d'un développement optimal et partagé avec l'ensemble des collectivités membres,
- la possibilité d'agir sur un temps plus long afin de faciliter l'appropriation de sujets complexes et le changement de comportement.

## Animation & échanges

L'équipe technique accompagne les collectivités et établissements publics membres, ainsi que les acteurs (via son conseil de développement principalement) dans le développement qualitatif de leurs projets, en interaction avec les partenaires. Les ingénieurs et techniciens en lien constant avec les élus et agents concernés, promeuvent et portent des **actions collectives**. Elles sont destinées à identifier et s'approprier des changements et transitions en cours ou à venir pour le territoire.

Son siège social est situé au 15 rue Gougéard au Mans où une équipe d'une trentaine d'agents y travaillent pour le compte de ses collectivités et intercommunalités membres.

Pour répondre efficacement aux enjeux territoriaux et soutenir les collectivités locales, le Pays du Mans et le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe ont structuré leurs missions en plusieurs pôles thématiques. Une organisation qui permet une meilleure coordination des actions et une expertise adaptée à chaque domaine :

### Attractivité du territoire

- Actions de **valorisation (tourisme et culture)** : participation à des salons et création de supports touristiques
- **Ingénierie touristique**, structuration et accompagnement d'un réseau d'acteurs,
- Soutien à des initiatives locales dans les domaines de la culture et du patrimoine
- Actions de communications vers les acteurs du territoire et le grand public par le biais de canaux multisupports.



### Aménagement, Urbanisme & Habitat

- Elaboration, suivi et mise en œuvre de la compétence **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**
- Gestion d'un service **Application du Droit des Sols (ADS)**
- Mission d'accompagnement à l'urbanisme durable (expérimentation, conseil) et à l'aménagement commercial
- Suivi **programmation habitat**, pacte territorial dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH).



### Développement Durable & Accompagnement aux démarches de transitions

- Réalisation, suivi et mise en œuvre de la compétence **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, élaboration d'actions en faveur de la transition énergétique
- Coordination et actions mutualisées dans le cadre des **programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, animations grand public
- Pilotage d'un **Plan Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT)**, accompagnement d'une filière locale pour le développement de produits locaux au sein de la restauration hors domicile (via le suivi et l'animation de la **Charte qualité-proximité** : nos priorités)
- Gestion et animation d'un **Espace Conseil Énergie Climat (EC2)** qui assure des missions auprès de collectivités, mais aussi du **grand public - SURE**, dans les domaines de la rénovation énergétique et du développement des énergies renouvelables.



### Santé, Cadre de vie & bien être

- Soutien à l'innovation territoriale en santé : déploiement de la démarche **Urbanisme Favorable à la santé (UFS)**
- Développement de stratégies et d'actions en faveur de la biodiversité et la qualité de l'air.



### Mobilités (compétence exercée par le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe)

- Mise en œuvre des dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)
- Déploiement de solutions de mobilité alternative à l'autosolisme : mouvngo autopartage, transports collectifs illyGO, mouvngo covoiturage avec BlablacarDaily, mouvngo vélo et mobilités solidaires.
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets liés à la mobilité.



### Administratif, finances & juridique

- Gestion administrative, juridique, financière et ressources humaines
- Contrôle de gestion
- Suivi des contrats portés par la structure.